



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Décret Inscriptions :

**« La création de places supplémentaires va sauver la moitié des « sans école », que propose la Ministre pour l'autre moitié ? »**

**Jeudi 24 juin 2010**

**Le MR a appris hier soir, avec grand étonnement, que la CIRI – dont fait partie la Ministre de l'Enseignement Marie-Dominique Simonet (cdH) – allait imposer une place supplémentaire dans chaque classe de 1<sup>ère</sup> secondaire des écoles dites « complètes ».**

*« Une décision que la Ministre s'est bien gardée de communiquer au Parlement alors qu'elle faisait l'objet de plusieurs interpellations de toutes les formations politiques et qu'elle insistait lourdement sur la transparence dont elle-même et son cabinet faisaient preuve dans la gestion des inscriptions. Cependant, Mme Simonet aura préféré répondre aux questions, posées à quelques minutes d'intervalle pourtant, de la presse qu'à celles des parlementaires élus démocratiquement. », souligne **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.*

Dans son interpellation, mercredi, Françoise Bertieaux a pourtant clairement demandé à la Ministre : *« Pour en finir avec les chiffres, je m'interroge sur les suites des travaux de la CIRI pour les laissés-pour-compte. De quels outils méthodologiques la CIRI dispose-t-elle pour remédier aux défaillances du logiciel ? Que va décider la CIRI dans le cas où un élève n'a aucune place dans aucune des écoles choisies par ses parents ? »*

*« Propos repris dans le compte-rendu intégral du Parlement et auxquels la Ministre n'a pas voulu répondre. Etre aux abois n'autorise pas la Ministre à faire preuve d'un manque de respect total de notre Institution, mais aussi des nombreux parents qui assistaient à la séance, espérant obtenir une réponse concrète de la part de la Ministre », déplore **Françoise BERTIEAUX**.*

De son côté, le MR se réjouit de voir que la pression exercée, depuis plus de 15 jours, par les parents et l'opposition porte ses fruits, puisque la CIRI se décide à enfin appliquer l'article 33 du décret. C'est d'ailleurs une excellente nouvelle pour la moitié des élèves toujours en attente d'une école, mais la Ministre ne peut se payer le luxe d'attendre la prochaine crise au Parlement pour trouver une solution pour tous les autres enfants qui, malgré l'article 33, resteront sans école.

**Concrètement, le MR attend à présent de la Ministre qu'elle communique rapidement et officiellement auprès des élèves concernés par l'application de l'article 33 et, ensuite, qu'elle apporte au Parlement les chiffres réels, soit combien d'élèves ont été sauvés de cette façon et combien sont toujours laissés pour compte ? Et surtout quelle est sa solution ?**



**Contact Presse : Johanne Moyart.** Site Internet : [www.mr-pcf.be](http://www.mr-pcf.be)

Courriel : [j.moyart@mr-pcf.be](mailto:j.moyart@mr-pcf.be)